

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Selon l'annexe II du Règlement REACH de l'UE 1907/2006 et le règlement n° 453/2010 rectifié)

Révision antérieure :
Mise à jour : 16/03/2015
Version : 1

HARD' WOOD – TOUPRET

SECTION 1-IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1-1 Identificateur de produit : **HARD' WOOD**
1-2 Utilisation identifiée pertinente du mélange : **Durcisseur de bois.**
1-3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
Société : **TOUPRET SA**
Adresse : **24, rue du 14 juillet**
F 91813 Corbeil-Essonnes Cedex
Téléphone : **+ 33 (0) 1 69 47 20 20**
Télécopie : **+ 33 (0) 1 60 75 87 11**
Courriel : fdstoupret@toupret.fr
1-4 Numéro d'appel d'urgence : **INRS / ORFILA + 33(0)1 45 42 59 59**

SECTION 2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2-1 Classification du mélange :
2-1-1 Classification conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP) : EUH 208
2-1-2 Classification conformément à la Directive 1999/45/CE (DPD) : aucune classification
2-2 Eléments d'étiquetage :
2-2-1 Etiquetage conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
EUH 208 : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et mélange de : 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 220-239-6] (3 : 1). Peut produire une réaction allergique.
2-2-2 Etiquetage conformément à la Directive 1999/45/CE (DPD) : Ce produit n'est pas étiqueté.
2-3 Autres Dangers : Ce produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB définis à l'annexe XIII de REACH.

SECTION 3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3-2 Mélanges : Préparation à base de résine, et des adjuvants.

Composant	Quantité	N° CAS	Classification (section 16)
mélange de : 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 220-239-6] (3 : 1).	1,5 - 15 ppm	55965-84-9	Acute Tox.3 H301 H311 H331 – Skin Corr.1B H314 – Skin Sens.1 H317 – Aquatic Acute 1 H400 – Aquatic Chronic1 H410
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	50 – 500 ppm	2634-33-5	Acute Tox.4 H302 – Skin Irrit.2 H315 – Skin Sens.1 H317 – Eye Dam.1 H318 – Aquatic Acute 1 H400
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	< 100 ppm	2682-20-4	Acute Tox.3 H301 H311 – Skin Corr.1B H314 – Skin Sens.1 H317 – Eye Dam.1 H318 – STOT SE 3 H335 – Aquatic Acute 1 H400

SECTION 4- PREMIERS SECOURS

4-1 Description des premiers secours : Aucune mesure particulière n'est requise.
4-1-1 Après inhalation : Non concerné.
4-1-2 Après contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver à l'eau pour éliminer le produit.
4-1-3 Après contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 min en maintenant les paupières bien écartées.
4-1-4 Après ingestion : Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer la bouche, faire boire de l'eau et consulter un médecin. Ne pas faire vomir.
4-2 Principaux symptômes et effet, aigus et différés :
4-2-1 Après inhalation : Aucune donnée disponible.
4-2-2 Après contact avec la peau : Aucune donnée disponible.
4-2-3 Après contact avec les yeux : Aucune donnée disponible.
4-2-4 Après ingestion : Aucune donnée disponible.
4-3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : En cas de doute, d'irritation persistante ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin ou un ophtalmologue.

SECTION 5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5-1 Moyens d'extinction :

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse, poudre, dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau direct.

5-2 Dangers Particuliers résultant du mélange : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Les produits de décomposition peuvent éventuellement contenir du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

5-3 Conseils aux pompiers : Les appareils de protection appropriés peuvent être requis. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

SECTION 6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6-1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6-1-1 Pour les non-secouristes : Non nécessaires.

6-1-2 Pour les secouristes : Non nécessaires.

6-2 Précautions pour la protection de l'environnement : Aucune mesure particulière n'est requise. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

6-3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :

6-3-1 Conseils appropriés concernant le confinement d'un déversement : Non nécessaires

6-3-2 Conseils appropriés concernant le nettoyage d'un déversement : Récupérer le produit au maximum. Nettoyer avec de l'eau.

6-3-3 Autres informations : Aucune donnée disponible.

6-4 Référence à d'autres sections : Pour l'élimination des résidus se reporter au § 13.

SECTION 7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Informations générales : Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

7-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

7-1-1 Recommandations :

- pour une manipulation sans danger : Aucune donnée disponible.
- contre un incendie ou explosion : Aucune donnée disponible.
- pour l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

7-1-2 Conseils en matières d'Hygiène au travail : Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever les vêtements souillés avant d'entrer dans une zone de restauration.

7-2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage,

tenant compte d'éventuelles incompatibilités : Pas de consigne spéciale vis-à-vis de la sécurité. Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver : à l'abri du gel et à une température ne dépassant pas 30 °C. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7-3 Utilisations finales particulières : non concerné.

SECTION 8- CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8-1 Paramètres de contrôle :

8-1-1 Valeurs limites d'exposition : Aucune.

8-2 Contrôles de l'exposition

8-2-1 Contrôle techniques appropriés : Aucune donnée disponible.

8-2-2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

- Mesures générales d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Protection des yeux et du visage : En cas de risque projection, porter des lunettes de protection.
- Protection des mains : Le port de gants est conseillé.
- Protection de la peau : Non nécessaire.
- Protection respiratoire : Non nécessaire.

8-2-3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9-1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- a) aspect : Liquide blanc
- b) odeur : spécifique
- c) seuil olfactif : non déterminé
- d) pH : entre 9 à 20 °C.
- e) point de fusion / point de congélation : non déterminé
- f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non déterminé
- g) point éclair : non déterminé
- h) taux d'évaporation : non déterminé

Ce produit ne répond pas aux critères de classification conformément à l'article 31 de REACH règlement 1907/2006, et il ne requiert pas légalement de Fiche de données de sécurité selon le règlement 453/2010 rectifié.

i) inflammabilité :	non inflammable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	non déterminé
k) pression de vapeur :	non déterminé
l) densité de vapeur :	non déterminé
m) densité relative :	environ 1
n) solubilité :	Dispersable dans l'eau.
o) coefficient de partage n-octanol/eau :	non déterminé
p) température d'auto-inflammabilité :	non déterminé
q) température de décomposition :	non déterminé
r) viscosité :	non déterminé
s) propriétés explosives :	non déterminé
t) propriétés comburantes :	non déterminé
9-2 Autres informations :	
- Quantité de Composés Organiques Volatils :	< 0,5 %.

SECTION 10- STABILITE ET REACTIVITE

10-1 Réactivité :	Non réactif.
10-2 Stabilité chimique :	Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.
10-3 Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales de stockage.
10-4 Conditions à éviter :	Aucune connue.
10-5 Matières incompatibles :	Aucune connue.
10-6 Produits de décomposition dangereux :	Pas de produit de décomposition dangereux dans les conditions normales de stockage.

SECTION 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11-1 Informations sur les effets toxicologiques :

11-1-1 Informations sur le mélange :

a) toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée / irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) lésions oculaires graves / irritation oculaire :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis..
g) toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger pas aspiration :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11-1-2 Propriétés toxicologiques pertinentes des substances présentes dans le mélange :

Aucun composant ne possède de données pertinentes à l'égard de la santé.

11-1-3 Informations sur les voies d'exposition probables :

L'exposition des yeux sont les principales voies de pénétration.

SECTION 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12-1 Toxicité :	Aucune donnée sur les substances et le mélange n'est disponible.
12-2 Persistance et dégradabilité :	Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles.
12-3 Potentiel et bioaccumulation :	Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles.
12-4 Mobilité dans le sol :	Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles.
12-5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :	Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles.
12-6 Autres effets néfastes :	Aucune donnée sur les substances et le mélange ne sont disponibles.

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau pour éviter une accumulation.

SECTION 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13-1 Méthodes de traitement des déchets :

Type de déchet :	déchet non dangereux
Code de déchet :	08-01-99 : déchets de produits de revêtement non spécifiés ailleurs.
Produit :	Déchets issus des résidus ou produits non utilisés, dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Stockage dans une décharge autorisée. Respecter la réglementation locale en vigueur. Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.
Emballage souillé :	Respecter la réglementation locale en vigueur.

SECTION 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14-1 Numéro ONU : non pertinent
14-2 Nom d'expédition des Nations Unies : non pertinent
14-3 Classe de danger pour le transport :
ADR / RID / ADN / IMDg / OACI / IATA : non classé
14-4 Groupe d'emballage : non applicable
14-5 Dangers pour l'environnement : Ne présente pas de danger pour l'environnement.
14-6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transporter dans un véhicule hors gel.
14-7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : non pertinent

SECTION 15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- 15-1 Réglementations et Législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :
- Directive 2004/42/CE : Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/g) : 30 g/l (2010)
Ce produit contient au maximum 10 g/l COV
- Nomenclature Douanière selon le règlement N° 861 / 2010 : 32091010 : vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques.
15-2 Evaluation de la sécurité chimique : Non concerné par l'enregistrement selon REACH.
Aucune évaluation n'a été effectuée sur le mélange.

SECTION 16- AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit.

Références bibliographiques :

- Directive 1999/45/CE relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses
- Règlement n° 1907/2006/CE concernant REACH
- Règlement n° 1272/2008 CE concernant CLP
- Directive 2004/42/CE concernant la réduction des émissions de composés organiques volatils
- Code du travail, article R4222-10 concernant les locaux à pollution spécifique : les concentrations moyennes en poussières totales et alvéolaires de l'atmosphère inhalée par un travailleur, évaluées sur une période de 8 heures, ne doivent pas dépasser respectivement 10 mg/m³ et 5 mg/m³ d'air.
- Code de l'environnement, article L541-1 à L541-50 concernant les déchets.
- Décret n° 2002-540 relatif à la classification des déchets
- Règlement N° 2658/87 modifié concernant la Nomenclature Douanière

Le libellé des classifications mentionnées à la section 3 :

Acute Tox.3 H301 H311 H331 : Toxicité Aiguë – catégorie 3 – Toxique en cas d'ingestion - Toxique par contact cutané - Toxique par inhalation.
Skin Corr.1B H314 : Corrosion Cutanée – catégorie 1B – provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
Skin Sens.1 H317 : Sensibilisant cutané – catégorie 1 – Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Acute 1 H400 : Toxicité Aiguë pour le milieu aquatique – catégorie 1 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic1 H410 : Toxicité à long terme pour le milieu aquatique chronique – catégorie 1 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Acute Tox.4 H302 : Toxicité Aiguë – catégorie 4 – Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit.2 H315 : Irritation Cutanée – catégorie 2 – Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam.1 H318 : Lésions oculaires graves – catégorie 1 – Provoque des lésions oculaires graves.
Acute Tox.3 H301 H311 : Toxicité Aiguë – catégorie 3 – Toxique en cas d'ingestion – Toxique par contact cutané.
STOT SE 3 H335 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – catégorie 3 – Peut irriter les voies respiratoires.